

Houlgate 2020 Liste Olivier Colin

Réponse à la lettre ouverte de l'ADPH du 18.12.2019

Projet complété suite à l'envoi d'une première réponse partielle le 21.2

Le 8 mars 2020

0. Remarques préliminaires

- Nous bénéficions à Houlgate d'un cadre de vie tout à fait remarquable, et nous avons la très grande chance que l'ensemble ait réussi à être sauvegardé de façon très substantielle, tant au niveau du site et du patrimoine, qu'au niveau du caractère familial et sympathique de notre ville.
Une priorité absolue de notre programme sera donc de préserver cet ensemble, avec le charme qui attire et séduit tant les habitants, touristes, ou estivants qui viennent à Houlgate.
- Nous avons défini une vision très claire avec un projet motivant, équilibré, et dynamique pour l'avenir de Houlgate, projet que vous trouverez d'ici quelques jours dans notre programme.
Ce projet, qui est notamment le fruit de nombreuses discussions et de très nombreux échanges que nous avons eus ces derniers mois avec les Houlgatais lors de réunions de quartier, de discussions à notre permanence, ou encore de rencontres en petits cercles avec les Houlgatais, met en avant de nombreuses priorités, ainsi que toutes les actions qui vont devoir être menées pour Houlgate au cours des 6 ans à venir.
La municipalité actuelle communiquant très peu quel que soit le sujet, la véritable situation dans laquelle se trouve Houlgate dans les différents domaines, y compris notamment au niveau financier, ne pourra être appréhendée correctement par la future nouvelle équipe municipale qu'à partir de fin mars, lorsque nous aurons accès aux informations et documents.
De ce fait, ce n'est qu'au bout de 100 jours après l'élection, c'est-à-dire fin Juin 2020, que nous serons en mesure de donner à tous les Houlgatais un plan précis et détaillé de ces différentes actions dans le temps des 6 ans à venir, ainsi que de définir les moyens nécessaires correspondants.
Un engagement très fort de notre part réside dans une présentation et une discussion, au bout de ces 100 jours, en toute transparence avec tous les Houlgatais, de nos plans d'actions des 6 ans à venir.
Comme nous l'avons clairement montré et mis en œuvre ces dernières semaines en allant à la rencontre des Houlgatais, toutes nos actions seront menées suivant nos 4 lignes directrices clairement formulées, à savoir Ecoute, Proximité, Méthode, et Transparence.
- Notre Programme étant prévu être communiqué à l'ensemble des Houlgatais début Mars, vous comprendrez que, sur tous les sujets qui ne sont pas spécifiques Environnement / Patrimoine, nous ne souhaitons pas répondre à vos questions à la date d'aujourd'hui (21.2). Lorsque notre programme aura été rendu public début Mars, nous vous adresserons ce même document complété sur les points qui manquent : c'est l'objet de ce document en date du 3 mars.

- Enfin veuillez noter que, pour toutes les questions liées à l'environnement et au patrimoine remarquable de Houlgate, une collaboration très étroite, une participation proactive, et une action très forte auprès des services de la Communauté de Communes, de ceux du Département et de la Région, et de ceux du Conservatoire du Littoral, seront des priorités majeures pour notre équipe municipale si nous sommes élus. Il est en effet essentiel de traiter au mieux avec les différentes parties prenantes impliquées toutes ces questions d'environnement, de cadre de vie, ou de préservation du site, compte tenu de l'importance des enjeux correspondants auprès de ces différentes instances

1. Site Patrimonial Remarquable (SPR)

- Nous souhaitons très clairement, pour le bien-être de tous, protéger efficacement notre cadre de vie, et notamment le patrimoine exceptionnel de Houlgate, comme un bon nombre de communes similaires l'ont déjà fait ou sont en train de le faire, et ce sera un axe important de notre mandature si nous sommes élus. La loi de juillet 2016 qui institue les SPR, en reprenant et englobant les anciennes ZPPAUP et/ou AVAP, semble constituer un bon cadre pour assurer cette protection. En discutant avec les communes voisines que vous citez, il apparaît très clairement qu'il s'agit cependant d'une procédure relativement longue et complexe, qui ne pourra être développée et réalisée que sur au moins la durée d'une mandature. Une première étape consistera en tout état de cause à mandater un cabinet spécialisé dans ces domaines pour une pré-étude. Sachez qu'il nous semble dans ce cadre très important d'associer dès le départ au projet que nous prévoyons d'initier, toutes les associations, personnes, ou services qui sont concernés par ces sujets et qui oeuvrent pour Houlgate et à Houlgate. Au bout de nos 100 jours – voir remarque préliminaire ci-dessus -, nous pourrons dire en toute transparence et de façon beaucoup plus précise quand et comment ce projet pourra être réalisé, et quelles en seront notamment les principales étapes.

2. Surveillance de la protection du Patrimoine

- Le Maire a les pouvoirs de police dans sa commune, et il faudra régulièrement vérifier aussi bien la conformité des réalisations par rapport aux permis délivrés, que celle des travaux qui ont fait l'objet de déclarations de travaux préalables (qui sont obligatoires), ou encore bien évidemment surveiller tous travaux qui auraient été réalisés sans déclaration et/ou demande préalables et réagir en conséquence.
Il pourra être envisagé de mettre en ligne les arrêtés des décisions (permis et déclarations de travaux), sachant que les dossiers resteront, comme prévu, consultables en Mairie pour ceux qui seraient intéressés à regarder un dossier particulier en détail.

3. Environnement

- Risques en tant que Commune de bord de mer
Voir documents joints
Comme commune de bord de mer, les Plans de Prévention des risques littoraux dans la zone de l'Estuaire de la Dives font état de risques pour les communes de Cabourg, Dives, Periers, et Varaville, mais pas pour Houlgate. Les seules zones inondables sur la commune de Houlgate, sur lesquelles il conviendra de se pencher pour vérifier l'importance du risque et définir les mesures adéquates correspondantes (a priori surtout une question de la qualité de l'entretien ?) sont celles que représente le tracé du Drochon.
- Pollution anciennes décharges
En ce qui concernerait des risques de pollution dûs à d'éventuelles anciennes décharges, les prescriptions de la DREAL s'imposeraient de plein droit et les actions correspondantes devraient aussitôt être menées par la Mairie.
- Changement climatique et Economies d'énergie
En ce qui concerne les économies d'énergie et la lutte contre le changement climatique, nous prévoyons bien évidemment de lancer les réflexions habituelles sur l'isolation des bâtiments, sur les véhicules de la municipalité, sur l'éclairage public, ..., mais ce sera surtout un facteur à prendre en compte dans le cadre de la question beaucoup plus importante et délicate du plan de circulation, qui est à revoir complètement et qui sera une de nos priorités, avec ses différents aspects ou corollaires (déplacements « doux », limitations de vitesse et espaces partagés, circulation vélos, stationnement, ...)
- Camping extrémité Est de la rue Henri Dobert
La responsabilité des pouvoirs publics par rapport à d'éventuels risques au niveau de la zone où se trouve le camping de l'extrémité Est de la rue Henri Dobert est dans les mains de la Direction du Conservatoire du Littoral, et nous savons que cette Direction suit régulièrement ce dossier de façon très précise (visites et plans de détails avec l'exploitant), et il est clair que le Conservatoire du Littoral ferait bien évidemment intervenir la DDTM si nécessaire. A noter que les services du Département, conjointement avec le Conservatoire du Littoral, suivent très régulièrement l'évolution de toutes les falaises des Vaches Noires pour définir et contrôler les zones à risques, et que la zone du Camping de l'extrémité Est de la rue Henri Dobert ne fait pas partie de ces zones à risques. Au niveau de la municipalité, nous suivrons cela de très près et participerons à toutes ces réunions et échanges, afin de pouvoir intervenir dès que nécessaire et soutenir concrètement les actions du Conservatoire du Littoral et de la DDTM.

4. Les Paysages urbains

- Protection / Valorisation, et Site collinaire de Houlgate
La préservation et la valorisation des paysages urbains et du site exceptionnel de Houlgate devront faire pleinement partie du projet indiqué au point 1 ci-dessus (SPR) et constituent bien pour notre part un axe important de la future mandature.

- **Arbres et Fleurissement**
En ce qui concerne le fleurissement de notre commune et la question des arbres à de nombreux endroits, ce sont des sujets qui ont malheureusement été très négligés ces dernières années, mais qui représentent une attente forte des Houlgatais, cette attente allant également jusqu'à la question de la mise en place de bancs à de nombreux endroits dans Houlgate. Dans le cadre de notre programme, un plan pluriannuel correspondant sera mis au point et réalisé.
- **Extrémité Est de la digue**
En ce qui concerne la question de l'extrémité Est de la plage, il est certes très important de sauvegarder au mieux la perspective que vous évoquez, et des réflexions pourront être menées en ce sens. Mais ces réflexions devront prendre en considération les nombreux facteurs correspondants et être menées dans un cadre global : une préservation du site et des solutions architecturalement acceptables, des contraintes fortes liées au caractère de station balnéaire familiale accueillant de très nombreux estivants et touristes (contraintes sanitaires, nombreux stagiaires ou jeunes souhaitant pouvoir bénéficier d'activités nautiques), une occupation du territoire qui nous est octroyée par la DDTM, et des obligations de sécurité et de service public. La question du local public WC pourra être utilement rapprochée de la question de l'Etablissement de bains.

5. Aménagements et Equipements Publics

- **Etablissement de bains**
Pour l'établissement de bains, qui mériterait d'être rénové, de nombreuses contraintes ainsi que des attentes très variées sont à prendre en même temps en considération. La DSP, qui venait à échéance début 2020, a été, après accord de la DDTM, prolongée jusqu'en novembre 2020 pour permettre à la future nouvelle équipe municipale de définir un projet global et un cahier des charges correspondant pour les années à venir, tout en assurant la saison d'été 2020.
- **Cheminements**
Il n'a presque rien été fait ces dernières années pour maintenir ou améliorer la qualité de l'ensemble des cheminements. Ce point, qui fera intégralement partie des réflexions très importantes qui vont être menées par la nouvelle équipe municipale pour définir un plan de circulation, de stationnement, et de « déplacements doux », sera pris en compte dans le plan pluriannuel d'investissement pour les voiries.
- **Propreté de la plage**
De même, la propreté de la plage a été très négligée ces derniers temps : celle-ci étant la première représentation de l'image de Houlgate auprès de tous (habitants, estivants, touristes), les services municipaux devront y porter une attention particulière dès cette année.

- **Qualité des eaux de baignade**

La qualité des eaux de baignade est à Houlgate globalement très bonne, sauf problème éventuel très ponctuel de débordement des bassins tampons en cas de très forte pluie compte tenu de l'absence de réseau séparatif. Sur toutes ces questions, les réflexions vont être à mener avec la Communauté de Commune.

- **Site « Machu »**

Pour le nouveau site dit « Machu », il se trouve que Olivier Colin est justement le représentant du Département pour toutes ces questions, ce qui a permis d'assurer et de surveiller qu'aucune forme de pollution ne menace nos eaux, et que les résultats concrets des prélèvements (qui sont faits très régulièrement) sont contrôlés et rendus public. Cette proximité et cette surveillance devront bien évidemment être poursuivies dans les prochaines années.

Puis des rencontres entre les différents acteurs concernés devront être poursuivies et intensifiées dans le futur pour trouver avec tous les meilleures solutions possibles à moyen et long terme, au-delà du site actuel « Machu ». Dans une dizaine d'années, une solution de valorisation de ces sédiments devra être trouvée, car il ne sera plus possible de claper. Des travaux universitaires sont en cours sur ce sujet.

- **Transports**

Comme évoqué à plusieurs endroits à l'occasion des différentes questions ci-dessus, vous avez pu noter que la question des transports et de la voirie, de la circulation et des déplacements « doux », du stationnement ou des cheminements, est une question qui revêt pour nous une très grande importance et devra être une priorité de la nouvelle mandature. La situation actuelle ne peut en aucun cas perdurer : une vision globale de ces questions et un plan d'ensemble devront être définis très rapidement.

- **Ordures ménagères**

La question des ordures ménagères, du tri sélectif, et/ou des encombrants, est de la responsabilité de la Communauté de Communes, et nous prévoyons bien de nous y investir beaucoup plus que ce qui est le cas aujourd'hui : un dialogue constructif doit être régulièrement mené avec tous les services correspondants, y compris au niveau des élus (pour rappel, le Maire est VP de NCPA et peut donc assurer des contacts privilégiés avec le VP en charge des questions des ordures), pour assurer une gestion de ces questions qui corresponde bien aux attentes des Houlgatais et aux contraintes particulières de notre ville, avec y compris entre autres une parfaite égalité de traitement entre les grandes communes de NCPA.

6. Dialogue et Concertation

Depuis plus de 6 mois, nous menons toutes nos réflexions et toutes nos actions conformément aux 4 points forts que nous avons mis en avant, à savoir Proximité, Ecoute, Méthode, et Transparence. Ces points correspondent à des attentes très fortes des Houlgatais. Si nous sommes élus, nous poursuivrons et renforcerons la Communication, la Concertation, le Dialogue, et la Transparence avec tous ceux qui s'investissent à Houlgate et pour Houlgate. Depuis qu'Olivier Colin a été élu en 1998, il a eu à cœur d'ouvrir sa porte à tous ceux qui le souhaitent, et ce même mode de fonctionnement sera assuré par chacun des élus dans la nouvelle mandature.

Houlgate, le 8 Mars 2020